



Communiqué de presse

F3C CFDT / Communiqué n°34 / Paris le 07/09/11 à 17h15

AMESYS : contrats avec les autorités libyennes, positionnement de la F3C CFDT

De nombreux médias internationaux et nationaux, ont mis en lumière des informations concernant l'activité d'Amesys (filiale du Groupe Bull) . Notamment, son action en Libye et son programme d'interception et de surveillance informatique, "Eagle". La F3C CFDT (Fédération Communication Conseil Culture CFDT) souhaite réagir sur cette polémique et rappelle que certains services et logiciels conçus et développés par des SSII peuvent être attentatoires aux libertés individuelles et collectives.

Une situation inquiétante mais prévisible...

Pour la F3C CFDT, la conception et le développement de ces outils, dont la finalité est contradictoire avec le secret des correspondances qui est le fondement même des libertés en général et des libertés numériques en particulier, est extrêmement inquiétant. Leur diffusion à l'étranger, et en particulier pour l'usage de régimes qui pourchassent et maltraitent leurs opposants, est scandaleuse et atteint à l'image de la France.

Cette polémique ne doit pas faire oublier que la vente du programme « Eagle » à la dictature libyenne a été effectuée dans le cadre de la visite de Khadafi en décembre 2007 et que 10 milliards de contrats (Airbus, Nucléaire, matériel militaire...) ont été signés à l'époque. Si des voix minoritaires s'étaient élevées pour protester contre ce commerce indécent, le président de la République avait fustigé ceux qui « *donnent des leçons de droits de l'homme (...) en prenant [leur] café-crème boulevard Saint-Germain* » (Le Monde du 10 décembre 2007).

Les propositions de la F3C CFDT

La fédération F3C CFDT demande que l'exportation de ce type de logiciels et services soit soumise aux mêmes règles et contrôles que le matériel militaire ou le matériel à double usage et qu'elle ne puisse avoir lieu qu'après une décision politique positive du gouvernement. Concernant la diffusion

en France de ce type de logiciels, la F3C CFDT demande qu'elle soit restreinte et contrôlée au même titre que l'ensemble des dispositifs permettant d'intercepter les communications téléphonique ou électronique.

Concernant le programme « Eagle », la F3C CFDT demande que soit rapidement publiée la liste des clients français et étrangers ainsi que la finalité de l'usage qu'entendent en faire ces derniers. Concernant les clients français, il semble que les autorités de régulation telles que l'ARCEP et la CNIL, en ce qui concerne leur champs de compétences, devraient être saisies.

Dans ce contexte, la F3C CFDT réaffirme son soutien au Printemps arabe et aux peuples qui luttent avec courage pour leur liberté. Elle développe des coopérations concrètes avec les syndicats tunisiens et égyptiens en particulier dans le secteur des centres d'appels ou celui des Télécoms. Elle invite l'ensemble des parties prenantes (ONG, gouvernements, représentants des salariés et des entreprises...), à la lumière de ce que le Printemps arabe fait émerger, à revisiter les contours de ce qui est acceptable ou non dans le commerce international.